

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 AVRIL

LES DISPENSÉS

Pour peu que cela continue, la nouvelle loi militaire, avec sa menteuse étiquette : « Service obligatoire pour tous », inspirera, même à ceux qui l'ont votée sans soupçonner ce qu'ils faisaient, le mépris que, dès la première heure, lui témoignèrent les esprits droits. C'est, en effet, la pire des pétaudières... ou des mystifications, que cette loi, pas étudiée, pas préparée, pas même comprise, que chaque département ministériel fait remanier à sa guise ILLÉGALEMENT et dont il ôte ce qui lui déplaît, conformément à la fameuse maxime : « Débarassons-nous de ce qui nous gêne ! »

On sait déjà qu'elle n'atteignait en rien — et nous ne nous en plaignons point — les privilèges sacro-saints de l'École polytechnique. — Voici maintenant un nouveau correctif : « Après entente avec le ministre du commerce, le ministre de la guerre a décidé que les élèves de l'École centrale des arts et manufactures, appartenant à la catégorie des hommes à la disposition, seront dispensés des périodes d'exercices prescrites par le règlement du 31 juillet 1887. Mais ces jeunes gens devront prendre part aux exercices militaires de l'École pendant leurs trois années de cours. »

Certes, la clause soulignée est bien quelque chose, encore que, au point de vue des résultats pratiques, elle ne diffère pas sensiblement de l'engagement que prendrait un monsieur dispensé de s'exercer tous les jours, pendant une heure, dans la cour de sa maison. Mais cette nouvelle exception est vraiment bien suggestive, en ce sens qu'elle fait prévoir celles qui vont éclore demain. A quand les écoles de Grignon, de Châlons, de Saint-Etienne ? à quand le Conservatoire national de musique et de déclamation ?... Puisque, par la force des choses, on devait en venir là tout ou tard, ne valait-il pas mieux le faire franchement tout de suite, et, avouant avec cranerie le sens tyrannique et impie de la loi, voter tout simplement ceci : « Tout le monde doit le service obligatoire. — En seront seulement dispensés les anciens dispensés de la loi de 1872, à l'exception des séminaristes » ?

Un inspecteur du phylloxéra

Le vingt-deuxième ancien député rendu aux douceurs de la vie privée par le suffrage universel vient d'être casé. C'est un M. de Mondenard, opportuniste de Lot-et-Garonne. On n'avait plus à lui offrir que des miettes. Les gros morceaux ayant été absorbés par les premiers glorieux, on n'a pu lui trouver que le poste d'inspecteur... des vignobles phylloxérés. Mondenard l'a accepté. Qu'y fera-t-il et quelle sera sa mission ? Il ignore. Le gouvernement qui l'a nommé l'ignore également, et quand il ira à son ministère demander des instructions, on ne pourra que lui répondre : Allez vous promener ! Et Mondenard ira pédestrement de vigno-

bles en vignobles voir s'ils sont où ne sont pas phylloxérés. Et lorsqu'il aura fait cette constatation, il pèrègrinera d'un autre côté pour faire le même constat sans s'occuper autrement de détruire le phylloxéra.

Ce n'est pas son affaire. Il doit signaler au propriétaire qui, hélas ! le sait bien avant lui, que ses vignes sont rongées par le petit animalcule destructeur ; il signale, et c'est au malheureux ruiné à se tirer d'affaire.

Toutefois, aux amis, aux protégés, aux frères en opportunisme, il remettra une boîte de poudre insecticide qui produira l'effet d'un cautère sur une jambe de bois, et après, pour se soustraire aux reproches, il prendra la poudre d'escampette.

Et Mondenard, brave comme il convient à un fonctionnaire de cette importance, enverra à son ministre des rapports dans lesquels il déclarera que le phylloxéra est un véritable fléau qu'on ne peut combattre qu'en le privant de nourriture. Il faut donc, contrairement à la formule du dentiste, arracher les vignes et détruire le bois en le jetant au feu.

Voilà, à peu près, en quoi pourra consister la mission de Mondenard.

C'est beau le fonctionnarisme de la grande République française !

Que voulez-vous, il fallait une place pour Mondenard, on l'a nommé inspecteur des bêtises publiques, et c'est ainsi que de nomination en nomination, et qu'à force de créer des sinécures, on est arrivé à avoir pour 200 millions de fonctionnaires de plus qu'autrefois.

Le phylloxéra ne suffit pas pour ruiner notre malheureux pays, on l'inonde de parasites.

MAHOMET

On sait que M. de Bornier s'est vu interdire la représentation de la pièce qu'il a composée sous ce titre. Le gouvernement s'est montré plus soucieux de la dignité du Prophète que des intérêts des chrétiens. Cependant cette mesure ridicule aura eu un bon côté.

M. Ph. de Grandlieu écrit, en effet, dans le Figaro :

« En annonçant l'interdiction dont la pièce était frappée, la note officieuse du Temps reproduisait ces paroles textuelles du Sultan à l'ambassadeur de France à Constantinople, M. de Montebello : « C'est une mesure habile de votre part, car vous avez ainsi ménagé les susceptibilités de vos sujets musulmans... »

Jusqu'ici la Sublime Porte n'avait jamais voulu reconnaître la souveraineté de la France sur l'Algérie et la Tunisie. Les paroles officielles d'Abdul-Hamid font disparaître cette réserve, et le gouvernement a ainsi obtenu, au prix d'une tragédie, une formelle reconnaissance que sa diplomatie avait été impuissante à arracher. Ce n'est pas payer trop cher un pareil résultat, quelle que soit la valeur de l'œuvre sacrifiée, et nous ne doutons pas que le patriotisme du poète ne soit le premier à s'en réjouir. Il n'y perd qu'un succès de théâtre ; nous y gagnons un succès national. »

AFFAIRES D'ESPAGNE

L'Espagne recommence à faire parler d'elle. Pour le quart d'heure, les matadors font florès dans les deux Chambres espagnoles, et ces trouble-Cortès sont de braves généraux qui s'escriment, à qui mieux mieux, dans la lice parlementaire, contre le ministère Sagasta. Par-dessus les Pyrénées nous arrivent de grands éclats de voix habituées au commandement, et l'oreille croit percevoir de sourds frémissements d'épées, qui réveillent dans la pensée d'inquiétantes reminiscences.

Ce qui se passe dans les Cortès en ce moment est très probablement le prélude d'un changement de décor ministériel, mais non d'une explosion révolutionnaire.

Les troubles signalés par les agences ne paraissent pas avoir produit en Espagne l'émotion que certaines feuilles républicaines radicales — voire même officieuses — de France ont ressenties et pour être plus exact peut-être ont feint de ressentir.

Au Parlement de Madrid, le maréchal Campos qui tient la tête des opposants a pris soin lui-même d'établir que « les passions d'un autre temps étant apaisées, tous les généraux se réuniraient contre le gouvernement, qu'ils n'obtiendraient aucun succès ; le pays les ferait bien vite rentrer dans le rang, parce qu'il ne veut aucune révolution, mais seulement le progrès, le calme et le respect de l'armée ».

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter chez nous, plus que les Espagnols ne s'en préoccupent eux-mêmes, de la querelle engagée entre le ministère et les camarades du général Daban. Nos révolutionnaires français prennent un peu trop facilement leurs éternels desirs de bouleversement par des réalités.

INFORMATIONS

LA TRIPLE ALLIANCE

On mande de Vienne :

« Les notes échangées entre M. de Caprivi et le comte Kalnoky depuis la nomination du premier à la chancellerie allemande constatent le maintien de l'entente entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne sur les points essentiels qui forment la base du traité d'alliance.

« Mais, tout en déclarant en principe que l'Allemagne doit appuyer les vues générales de la politique autrichienne en Orient, le nouveau chancelier maintient la théorie des intérêts spéciaux à chacune des puissances, théorie exposée par M. de Bismarck.

« M. de Caprivi ne reconnaît donc pas l'identité complète de la politique orientale des deux empires. L'action de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans doit être indépendante. Elle doit se décider et agir de son chef et sous sa responsabilité.

« De même l'Allemagne continue à réserver son indépendance dans son attitude vis-à-vis de la France.

« Cette nuance, ainsi que les nouvelles qui montrent la situation de M. Crispi fort ébranlée, démontrent que la triple alliance n'est pas sans avoir reçu le contre-coup de la retraite de celui qui l'a créée. »

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire qui montre bien les difficultés que le gouvernement rencontre dans l'application de la loi relative au personnel de l'enseignement primaire.

On sait que maintenant l'Etat perçoit, en vertu de la nouvelle loi, les centimes que les communes consacraient aux frais de l'enseignement primaire. Cette mesure a été prise pour que les fonctions de l'instituteur perdent leur caractère communal, pour que l'instituteur soit complètement dans la main de l'Etat.

Les municipalités se sont dit avec raison que du moment où on leur retirait les ressources au moyen desquelles elles pouvaient compléter les traitements des instituteurs, elles n'avaient plus qu'à se reposer sur l'Etat du soin de faire face à cette dépense. Malheureusement ce n'est qu'au bout de huit années que la nouvelle loi recevra son exécution totale. Pendant cette période, une partie du personnel enseignant, instituteurs et institutrices, seront maintenus à un taux inférieur au taux minimum de la dernière classe, c'est-à-dire qu'ils recevront des traitements inférieurs à ceux qu'ils recevaient sous l'ancienne législation.

Naturellement les instituteurs et les institutrices lésés dans leurs intérêts ont réclamé. Et le ministre ne pouvant leur donner lui-même satisfaction, s'adresse aux communes pour les prier de donner au moins un supplément de deux cents francs à chacun des instituteurs adjoints auxquels l'Etat n'alloue actuellement que la somme de huit cents francs.

Que vont faire les municipalités ? Elles sont parfaitement fondées à répondre qu'elles ne peuvent plus payer de suppléments de traitement au personnel enseignant, puisque l'Etat a confisqué les ressources destinées à couvrir cette dépense.

La Presse, répondant à une note du Soleil que nous avons reproduite, dit qu'il lui est impossible de donner le menu du banquet gras des boulangistes à Jersey, par la raison qu'il n'y a pas eu de banquet ce jour-là.

« Nous sommes arrivés à Saint-Hélier jeudi, à huit heures du soir, dit la Presse. Le général Boulanger nous a offert à dîner. Nous l'avons invité, lui, et avec lui Rochefort, à déjeuner samedi matin.

« Mais le vendredi nous n'avons pas fait d'agapes communes. Chacun a déjeuné et dîné à son hôtel, seul ou par petites bandes....

« ... Ceux qui ont voulu manger du gigot en ont mangé, ceux qui ont voulu manger du poisson en ont mangé. Nous n'avons pas banqueté en commun pour que chacun fût plus libre. »

Le directeur de Clairvaux étant depuis deux jours à Paris, on a conclu que des ordres allaient être donnés pour l'élargissement prochain du duc d'Orléans.

Le prince, qui continue à ne pas croire à une grâce quelconque, est toujours en parfaite santé. Il commence une collection de tous les objets qui se fabriquent dans la maison centrale :

sabots, linges, gants, boutons de manchettes, ustensiles en fer, etc.

Des secours de la part du détenu seront distribués cette semaine aux pauvres de la localité. Le duc de Luyves est venu s'entendre à ce sujet avec les maires de Clairvaux et de Ville-sous-la-Ferté.

#### AU DAHOMEY

L'envoi d'une colonne expéditionnaire de quatre mille hommes au Dahomey est, dit-on, décidée. Mais le gouvernement ne fera connaître sa résolution qu'après les élections municipales. Les radicaux et les opportunistes ont fermé jusqu'à cette date la bouche à M. de Freycinet.

Dès la rentrée des Chambres, un crédit sera demandé.

On sait que, dès les premières hostilités, la presse conservatrice a insisté sur la nécessité de frapper un coup décisif.

Après avoir perdu un temps précieux, le gouvernement subordonne encore l'urgence militaire à de mesquins calculs électoraux. C'est fâcheux.

#### L'AFFAIRE GOUFFÉ

Le brigadier Soudais a eu vendredi une longue conférence avec M. Doppfer, juge d'instruction. Il en résulte qu'il connaît le lieu où Eyraud s'est réfugié. L'arrestation de l'assassin de l'huissier Gouffé pourrait être effectuée d'un instant à l'autre.

Nous signalons, à titre de curiosité, quelques lignes de la *Gazette de Stettin*, au sujet d'Eyraud.

« Un voyageur allemand, qui arrive de New-York, a eu l'occasion de voir un ami d'Eyraud, à Montréal.

« Cet ami lui a dit qu'Eyraud avait des chances de n'être jamais arrêté, parce que son arrestation et son procès seraient l'occasion et la cause de révélations scandaleuses à Paris, révélations qui regardaient principalement les agissements du monde des huissiers et des agents d'affaires de Paris. »

On télégraphie de New-York :

« Il y aurait des raisons de croire que les rumeurs de l'arrestation d'Eyraud reposent sur un fond de vérité.

« Le service central de la police à New-York ne possédait toutefois aucun renseignement précis.

« On sait qu'une arrestation importante a été faite à Paso-del-Norte, mais on ne possède aucune indication sur l'identité du prisonnier, ni sur ce qu'il est devenu. »

#### LE CHOLÉRA

On écrit de Bordeaux que le steamer anglais *Fulford*, chargé de riz et venant d'Akyab (Birmanie anglaise) et en dernier lieu de Falmouth, a mouillé en rade de Pauillac. Deux hommes

de l'équipage étant morts du choléra en cours de route, le *Fulford* a été mis en quarantaine pour deux jours.

Le *Fulford* était chargé à ordre, c'est-à-dire qu'en cours de route il devait recevoir, dans un port à lui désigné au départ, communication de sa destination définitive. C'est à Port-Saïd qu'il devait recevoir cette communication, mais là on a refusé de le laisser entrer. Il en a été de même à Malte et à Gibraltar.

Ne sachant alors où prendre ses ordres, le *Fulford* s'est dirigé sur Falmouth, d'où on l'a réexpédié sur Bordeaux après lui avoir encore refusé l'entrée du port.

Les nouvelles plus récentes annoncent que ce n'est pas seulement deux hommes de l'équipage du *Fulford*, qui sont morts du choléra, mais encore le capitaine lui-même.

Deux nouveaux cas se sont déclarés à bord depuis que le *Fulford* est au lazaret, ce qui rend les mesures de précaution plus urgentes que jamais.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### LA COIFFURE DES HUSSARDS

On fait l'essai, dans certains régiments de hussards, d'une nouvelle coiffure mise à l'essai dans les corps de troupes légères.

Cette coiffure a la forme d'un casque tenant le milieu entre l'ancien modèle porté par les pompiers de Paris et celui des dragons autrichiens. La bombe est recouverte en drap bleu, avec des agréments de la couleur distinctive. Elle est pourvue d'un couvre-nuque en cuir verni.

Le cimier, assez élevé, est en métal nickelé. Le casque n'a ni crinière ni plumet. L'ensemble est assez gracieux.

Au nom de l'État, le ministre de la guerre a approuvé la convention accordant un régiment de dragons à la ville de Noyon (Oise).

#### LE PANTALON ROUGE

Interview d'un rédacteur du *Gaulois* avec le maréchal de Mac-Mahon :

« — Que pensez-vous, avons-nous demandé au maréchal, de la suppression du pantalon et du képi rouges dans l'armée ?

« — Le rouge est « voyant » on plûtôt choque l'œil dans les promenades, lorsqu'on est proche les uns des autres ; mais en temps de guerre, et surtout avec la nouvelle tactique, il n'en est pas ainsi.

« Le rouge se confond à très courte distance. Dans les expériences de tir, au stand, par exemple, c'est à peine si l'on distingue à quatre cents mètres le pantalon rouge des marqueurs qui annoncent les coups ; éloignez-les de deux ou trois cents mètres de plus, et vous ne pourrez jamais dire de quelle façon est

vêtu l'homme qui circulera à cette distance.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'occupe de la question de visibilité des uniformes de troupe.

« Napoléon I<sup>er</sup> avait remarqué, pendant ses campagnes, l'uniforme blanc des Autrichiens ; cette tenue l'avait séduit, il trouvait ce costume tout à fait seyant. Il en fit l'expérience dans son armée, et ses soldats revêtirent l'uniforme blanc ; le coup d'œil qu'ils offraient ainsi était, paraît-il, superbe.

« Mais, après Wagram, comme l'empereur se promenait sur le champ de bataille, il vit des grappes d'hommes évanoués par la mitraille, il s'approcha et reconnut ses soldats, le sang qui s'épanchait des blessures avait coulé sur leurs blancs uniformes, le spectacle était horrible et les victimes étaient criblées de blessures nombreuses.

« De ce jour, Napoléon décréta la suppression des uniformes blancs. Il s'était rendu compte de la visibilité de la couleur blanche et de la cible trop apparente qu'elle offrait à l'ennemi.

« Aujourd'hui tout est changé. On se bat de si loin ! Pour moi, je ne suis pas partisan de la suppression du pantalon rouge ; mais cependant, si cette suppression était décidée, je crois que le chauvinisme n'aurait pas raison de se plaindre, car le pantalon rouge ne date pas de longtemps.

« Mais je reviens à mon idée première, on s'arrête en ce moment à un fait dont l'importance a été exagérée. Pourquoi cette réforme inutile ? Encore une fois, je suis pour le maintien du pantalon rouge. »

#### PILULES GICQUEL, purgatives. 1 f 50

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### UNE VICTIME DE Caporal

Le cheval *Caporal*, qui a gagné tant de courses, vient de causer un triste accident.

Le propriétaire de *Caporal*, M. le lieutenant-colonel de Piolant, avait engagé son cheval aux courses de La Marche et l'avait confié à Durand, cavalier de manège, qui le pensait depuis plusieurs années, pour le conduire samedi à M. Morgon, lieutenant écyer, qui devait monter l'animal.

M. Morgon, ne voyant pas venir Durand, fut très perplexe. Il envoya une dépêche au colonel, qui confirma le départ de Durand avec *Caporal*.

Dans l'intervalle, M. Morgon apprit qu'un cavalier de manège avait été trouvé mort à Boulogne. Il ne tarda pas à constater la triste réalité.

Durand a-t-il reçu un coup de pied qui l'a

tué sur le coup, ou, ayant monté l'animal, n'a-t-il point été renversé, et, le pied engagé dans l'étrier, roulé sur le sol par la bête emballée ? On en portait à croire cette dernière version, car on aurait trouvé des traînées sur un assez long parcours.

L'animal a été recueilli par les gens de M. de Rothschild et remis à M. Morgon.

Durand était âgé de 34 ans, marié, sans enfants. Il était aimé et estimé de tous ses chefs et camarades.

M. de Piolant a fait revenir le corps ce matin pour le remettre à la veuve éplorée. Sa sépulture a lieu aujourd'hui même.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 9 avril :

M. Blanché de Panniat, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, a été désigné pour passer au 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. M. Blanché de Panniat est, en outre, détaché à l'École spéciale militaire en qualité d'instructeur.

M. Paris de Mondonville, capitaine commandant au 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, a été désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. Bouffort, aide-vétérinaire stagiaire, détaché à l'École de cavalerie, est mort samedi soir à l'hôpital militaire, des suites d'une diphtérie, contractée après un refroidissement. Les obsèques ont eu lieu ce matin.

#### BANQUE DE FRANCE

Le Conseil général de la Banque de France a décidé, dans sa séance du 27 mars dernier, sur l'initiative et la proposition du gouverneur, un certain nombre de modifications au service des avances qui ne pourront manquer d'être accueillies favorablement par le public.

Le taux de l'intérêt a été réduit à 3 1/2 0/0 et le minimum des prêts abaissé à 250 francs, ce qui permet aux petits emprunteurs d'obtenir une avance moyennant le dépôt d'une seule obligation au lieu de deux.

En même temps, les obligations tunisiennes 3 1/2 0/0 1889 ont été admises au nombre des valeurs reçues par la Banque en garantie.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jules-Louis Amard, greffier de paix, de Saumur, et Marie-Eugénie Pelletier, sans profession, de Bagnaux.

Eugène-Félix Juliot, employé de chemin de fer, de Chartres, et Anna-Berthe-Ernestine Murat, couturière, de Saumur.

Ernest-Louis Audebert, vannier, et Gabrielle-Léonie Décobert, couturière, tous deux de Saumur.

Charles Rouiller (veuf), épiciier, de Saumur, et Marie Maupoint (veuve), couturière, de Bagnaux.

#### LES VIEUX CLICHÉS

### LA BELLE - MÈRE

Par M<sup>me</sup> Anaïs SÉGALAS

A partir de ce moment, Albert prit avec sa belle-mère un air superbe et dominateur. M<sup>me</sup> Faustal ne pouvait parler à son gendre sans s'attirer une réponse blessante. Il était devenu semblable à une machine électrique, que l'on ne peut toucher sans en faire sortir une étincelle.

Toutes ces querelles intérieures prirent peu à peu un crescendo effrayant : elles avaient commencé avec la sourdine et finissaient avec la grande pédale.

Un matin où le gendre et la belle-mère déjeunaient, comme d'habitude, en tête à tête, les récriminations, les reproches injustes d'Albert devinrent intolérables. Naturellement, comme il était dans son tort, il se fâcha contre sa belle-mère, pour ne pas se fâcher contre lui-même. L'orage, qui grondait sourdement

Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de lettres.

depuis les œufs à la coque et les côtelettes, devint de plus en plus fort et était déjà menaçant quand on servit le café.

Albert se leva avec impatience et quitta la table.

— Eh bien, vous ne prenez pas de café ? dit Mme Faustal.

— Du café où votre cordon bleu mêle de la chicorée, comme vous mêlez de l'amertume à tous mes repas !... Non, je n'en veux pas. Je sors.

Où allez-vous ? demanda-t-elle.

— Ah ! mais, ma chère belle-mère, je n'ai pas besoin de vous rendre compte de mes actions.

— Toujours de l'aigreur !

— Je ne veux pas d'inquisition, continua-t-il, je veux être libre.

— Hélas ! mon cher Albert, reprit-elle, vous verrez plus tard que c'est bien triste la liberté absolue. Elle se fait peu à peu dans la maison par l'absence, par la mort. Personne ne vous porte intérêt et ne vous dit : « Où allez-vous ? » On est libre, comme vous dites ; on ne s'impatiente plus, mais on bâille et l'on pleure.

— On pleure... on pleure... cela dépend.

— Oui, cela dépend des natures. Il y en a

qui sont joyeux de n'avoir plus leur femme.

— Ah ! mais, permettez ! dit Albert.

— Et surtout leur belle-mère, continua-t-elle.

— Ah ! s'écria Albert, avec une exclamation de joie insolente, qu'il ne put réprimer.

— Ayez au moins la politesse de cacher votre antipathie pour moi, reprit Mme Faustal. Ma patience est à bout : l'indulgence, l'affection même, finissent par s'user. On se révolte, on s'indigne !... Qu'avez-vous à me reprocher ?

— Vous scrutez mes actions ; sous prétexte de m'épargner des ennuis, vous gouvernez la maison, dont je prétends être le maître. Mes amis m'accablent de plaisanteries ; j'en ai assez de leurs railleries, et je suis las d'être sous la domination d'une belle-mère.

— Mais, mon Dieu ! que lui ai-je donc fait ? s'écria Mme Faustal, qui éclata en sanglots. Moi qui l'aimais comme un fils ! et lui-même, pendant longtemps, m'a montré une affection filiale ; je me disais que j'avais deux enfants. Mais maintenant quelle différence ! Oh ! je suis indignée !

Et, se levant tout à coup, elle s'écria, dans une agitation fébrile :

— Une pareille vie ne peut se supporter ; c'est à en devenir folle !

Et, jetant violemment sa serviette sur la table, elle courut s'enfermer dans sa chambre.

Albert alla à son bureau, rentra à l'heure du dîner, et demanda pourquoi on ne servait pas.

— Mme Faustal n'est pas rentrée, répondit le domestique.

Albert l'attendit jusqu'à huit heures du soir, elle ne reparut pas.

Il se mit seul à table, passa la soirée dehors, et quand il revint vers minuit il s'inquiéta de sa belle-mère, le domestique lui dit d'un air effaré :

— Mme Faustal n'est pas rentrée.

Ce domestique était un brave serviteur qui avait été au service de Mme Faustal, et l'avait suivie quand elle était venue habiter avec sa fille et son gendre.

— Ah ! par exemple ! s'écria Albert, ma belle-mère s'émancipe terriblement. Elle aura dîné chez une de ses amies et passé la soirée avec elle.

Mais le lendemain matin, en venant ouvrir les volets, le domestique lui dit avec épouvante :

Joseph-Baptiste Héricé, cocher, et Anna Vergès, femme de chambre, tous deux de Saumur.

#### CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Ferré, commis à l'entrepôt général des droits d'entrée à Paris, est nommé commis principal à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M. Péricat, nommé à Gençay (Vienne).

#### A PROPOS DES OBSÈQUES DE M<sup>re</sup> GROLLEAU

On lit dans le *Courrier de l'Eure* :

« On s'est étonné que le corps de M<sup>re</sup> Grolleau n'ait pas été conduit à travers les rues de la ville, comme celui de ses prédécesseurs. Cela était bon du temps où les processions n'étaient pas interdites ; mais aujourd'hui que l'intolérance d'une municipalité, préoccupée du seul désir de faire la cour à la coterie radicale, a supprimé ces pieuses manifestations du culte, il n'eût pas été convenable que ce serviteur de Dieu jouît d'une faveur refusée à son Maître, et c'est pourquoi aucune démarche n'a été faite dans ce but. »

#### LES GRANDS MAGASINS

L'*Espérance du Peuple*, de Nantes, publie les lignes suivantes auxquelles nous nous associons complètement en faveur de nos commerçants de province :

« Pourquoi, nous disions-nous à la vue de ces étalages si réussis, va-t-on chercher bien loin ce qu'il est si facile de trouver à notre porte ?

« Nous ne cesserons pas de recommander à nos amis de préférer le commerce local aux grands magasins de Paris, qui ruinent du même coup les commerçants de province et toutes les autres professions. Il n'est pas jusqu'aux propriétaires eux-mêmes qui ont intérêt, ainsi que nous le disions il y a quelques semaines, à s'approvisionner chez les commerçants de Nantes.

« M<sup>re</sup> l'évêque de Nancy apportait récemment un précieux concours à la croisade en faveur de la décentralisation commerciale. Le vénérable prélat recommande aux établissements ecclésiastiques, aux communautés religieuses et aux simples fidèles de donner la préférence aux commerçants, aux industriels, aux chefs d'ateliers et aux ouvriers de la région.

« Ces conseils, tombés d'une bouche si autorisée, ont été pour nous un encouragement à poursuivre la campagne en faveur du commerce local, qui ne redeviendra jamais prospère tant que nous n'aurons pas reconquis la double décentralisation politique et commerciale. »

#### UN TRAIN COUPÉ EN DEUX

Mardi dernier, le train (compagnie de l'Etat) qui part d'Angers à 5 heures 57 du soir, a été

coupé en deux, aux environs de la gare de Jouannet-Chavagnes, par la rupture des crochets d'un wagon. Une quinzaine de voitures restèrent sur la voie. La locomotive est revenue en arrière et les voyageurs des wagons en panne sont montés péle-mêle dans les voitures restées accrochées derrière la machine. Aucun accident de personnes. Le train est arrivé à Poitiers avec un retard de 55 minutes.

#### JUNKER RELÂCHÉ PAR LE PARQUET

Nous avons voulu savoir où en était l'affaire du jeune Junker, de Tours, qui avait essayé mardi dernier d'escompter un chèque de 532 fr. 50 à la Société Générale, rue d'Alsace (Angers).

Après bien des recherches, nous avons appris, non sans un profond étonnement, que ce voleur a été relâché jeudi 40 avril, par le parquet de notre ville.

Avant de remettre Junker en liberté, M. le procureur de la République ou son substitut se sont-ils livrés à la moindre enquête sur les dires de ce jeune gredin ?

Or, voici ce qui se serait passé à Tours :

La lettre trouvée en possession de Junker et signée, disions-nous, Murby ou Nurby, est authentique. Mais l'expéditeur s'appelle, en réalité, Kurby. C'est le 29 mars que M. Kurby, après avoir tiré son chèque à la succursale de la Société Générale de Tours, remit le billet sous la même enveloppe que sa lettre, cacheta et jeta le tout dans une boîte publique, rue Chanoinerie.

Dans la nuit du 29 au 30 mars, la boîte aux lettres de cette rue fut fracturée et tous les papiers qu'elle contenait disparurent.

Or, c'est seulement le 6 avril que Junker descendit à Angers, et le 8 qu'il se présenta aux guichets de la Société Générale. Il eut été intéressant de savoir où ce jeune homme a passé son temps depuis le 30 mars et de connaître les dépenses qu'il a faites.

Au lieu d'ouvrir une enquête aussi nécessaire, le parquet d'Angers a-t-il cru plus simple de donner au malfaiteur la clef des champs ? En vérité, c'est par trop commode pour les voleurs, mais un peu dangereux pour les honnêtes gens.

Et si Junker gagne la frontière, que fera le parquet d'Angers ?

(Journal de Maine-et-Loire.)

NANTES. — Un rédacteur du *Phare de la Loire* a pu, à la faveur d'un déguisement habile, tromper la vigilance des frères anarchistes et s'introduire subrepticement dans une de leurs réunions préparatoires à la grande manifestation du 4<sup>er</sup> mai. Un orateur a déclaré que, si la manifestation du 4<sup>er</sup> mai est interdite, elle « se fera quand même ».

« Montrons à la France, dit-il, à l'Europe, au

monde étonné que les anarchistes nantais savent puiser dans leurs consciences le courage nécessaire pour braver le déploiement formidable de l'appareil de répression du vieux monde expirant, sur les ruines duquel, je vous le dis en vérité, nous verrons bientôt flotter notre drapeau. »

C'est terrible en paroles. Et si l'on ne déploie rien du tout, comment les anarchistes montreront-ils leur courage ?

RENNES. — Nous avons dit qu'une Commission vient de se réunir à Rennes, pour s'occuper de l'érection d'une statue à Leperdit, ancien maire de Rennes.

Leperdit, simple tailleur, fit, en 1793, cette réponse au proconsul Carrier, ce bandit sanguinaire qui, voulant sévir contre des prisonniers politiques, s'écria : « Point de ménagements, ces gens-là sont hors la loi ! »

— Oui, mais ils ne sont pas hors l'humanité.

Une autre fois, Carrier voulant intimider l'homme dont il ne pouvait vaincre la modération, lui dit :

— Je reviendrai avant peu.

— Tu me retrouveras, citoyen, répondit le maire avec le plus grand calme.

#### IL PLEUT, IL PLEUT, BERGÈRE...

Pas d'air plus connu, plus populaire, et qui semble plus ancien que celui-là. On ne sait généralement pas de quand il date et quel en fut l'auteur.

Eh bien, il n'est pas si vieillot qu'on le croirait. Les paroles sont de Fabre d'Eglantine, la musique est de Victor Simon, qui était alors secrétaire de M. de Saint-James, fermier des salines de France, et qui fut depuis auteur de plusieurs vaudevilles et l'un des directeurs du théâtre des Variétés.

Né à Metz en 1755, il mourut à Paris, le 26 avril 1820. Il avait épousé sur le tard la fille de Gélinck, célèbre harpiste, laquelle devint, en secondes noces, femme du colonel baron Stoffel, gouverneur de Lille, et a eu pour fils le colonel baron Stoffel, attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, dont les rapports auraient dû éclairer les gouvernants et prévenir la fatale guerre de 1870.

Victor Simon était très lié avec Désaugiers. Un jour qu'ils devaient aller dîner ensemble à l'hôtel d'Ogny, rue de Clichy, il fit un temps détestable, et Désaugiers improvisa ce couplet à son ami :

Il pleut ! il pleut à verse !  
Disais-je ce matin.  
Je sens l'eau qui me perce !  
C'est un coup du destin !  
A Simon qui sait plaire,  
Ce temps était bien dû :  
L'auteur d'*Il pleut bergère*.  
Peut dire qu'il a plu !

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### TRAITEMENT DES COUPURES

Pour prévenir l'inflammation des blessures produites par les outils tranchants, on recommande de saupoudrer la plaie de résine pulvérisée, de la recouvrir d'un linge souple et d'humecter celui-ci de temps à autre avec de l'eau fraîche.

A cet effet, il conviendrait de tenir en réserve, dans chaque atelier où l'on se sert d'outils tranchants, une petite provision de résine en poudre impalpable ; le mieux, tant pour son emploi que pour sa préservation, est de conserver la résine dans un flacon à large goulot, muni d'un couvercle métallique et renfermé lui-même dans un étui quelconque.

##### Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. Exigez sur l'étiquette, bien connue, le timbre du gouvernement. La boîte de 50 pilules : 4 fr. 50 dans les pharmacies.

#### A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

#### SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES

POUR

#### L'Institution Saint-Louis

Veste drap bleu, qualité extra 45 fr.  
Pantalon drap gris (uniforme d'été)..... 16 »  
Gilet drap gris id. 8 »  
Pantalon coutil blanc..... 12 50  
Gilet — ..... 6 50  
Casquette extra..... 3 75  
Des morceaux sont donnés avec chaque pantalon.

Fournitures de toutes sortes pour le trousseau

#### POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

#### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

#### P. ANDRIEUX

Assortiments d'Articles de Pâques des plus variés, vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

Vannerie — Œufs décorés — Œufs candis — Œufs chocolat

Poissons d'avril en chocolat et sucre, etc., etc.

Tout acheteur de 3 fr. de Confection aura droit à un billet de Tombola — D. ux lots gagnants.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Mme Faustal n'est pas rentrée !

— Grand Dieu ! s'écria Albert en bondissant hors de son lit, et en s'habillant avec la promptitude de l'éclair, qu'est-elle devenue ? Quelle inquiétude ! mais je m'alarme outre mesure. Je pensais hier qu'elle avait diné chez une amie ; elle se sera trouvée attardée et lui aura demandé asile jusqu'au lendemain. Mais pourquoi ne pas m'envoyer un télégramme ? elle doit bien deviner que je suis dans l'anxiété. »

Il passa la journée à courir chez les amies de Mme Faustal ; elle n'avait paru nulle part.

Le malheureux gendre, de plus en plus effrayé, crut alors à quelque fatal événement et se mit à la recherche de sa belle-mère avec une persistance que Prosper eût trouvée invraisemblable. Il alla donner son signalement à la préfecture de police, il courut chez le commissaire, il la chercha même à la Morgue, mais on ne la retrouva ni vivante ni morte.

— Mais que lui est-il arrivé ? mon Dieu ! se disait-il ; est-elle écrasée, noyée, assassinée ?

Il passa une nuit de cauchemar. Le lendemain, il parcourut fiévreusement, dans tous les journaux, la liste des accidents faits pour affriander les lecteurs. Les abonnés, avides d'émotions, aiment à les lire chaque matin,

en prenant leur café au lait, et disent à leur journal : Donnez-nous aujourd'hui notre crime quotidien.

Il était plongé dans cette terrible lecture, lorsque le domestique vint lui dire :

— Il y a là un monsieur qui demande si c'est bien ici que demeure Mme Faustal.

— Que vient-on m'apprendre ? s'écria Albert.

Il se précipita dans la pièce où l'attendait le visiteur mystérieux, et se trouva en face d'un jeune homme aux manières froides et polies, à la figure sérieuse, et qui lui était complètement inconnu.

— Parlez, monsieur, que voulez-vous ? dit Albert. Je suis le gendre de Mme Faustal.

— Je venais rapporter ceci, monsieur, répondit l'inconnu, en désignant un petit paquet qu'il portait sous le bras.

Albert fut pris d'un violent battement de cœur.

— Si c'était un agent de police, se dit-il, et si ce paquet était un indice du crime, un vêtement de ma pauvre belle-mère ! Le commissaire, que j'ai prévenu, me l'envoie pour savoir si je le reconnaitrai.

Pendant que le pauvre Albert avait des

tressaillements d'impatience, l'inconnu défaisait le paquet lentement, méthodiquement, dénouait la ficelle et rejetait le papier qui servait d'enveloppe. Enfin on vit apparaître une belle soie noire, garnie d'un flot de dentelles ; c'était un mantelet.

— Son mantelet ! s'écria Albert ; c'est bien le sien, je le reconnais.

— Assurément, monsieur, c'est le mantelet de Mme Faustal : on l'a trouvé à terre et on l'a ramassé.

— Plus de doute ! pensa Albert terrifié ; elle a été victime d'un crime.

— Il y a quelques taches, continua l'inconnu.

— Des taches de sang ? s'écria Albert.

— Non, monsieur, des taches de boue. Il a été foulé aux pieds.

Albert tressaillit ; il eut comme un trait de lumière. Il se souvint en frémissant que sa belle-mère, en quittant la table, s'était écriée avec désespoir : « Une pareille vie ne peut se supporter ! » Il pensa qu'elle avait voulu se tuer et que ce mantelet avait pu se détacher et rester sur un pont ou sur une berge, au moment où elle s'était précipitée dans la rivière.

Il était tombé sur une chaise comme foudroyé, puis, se relevant tout-à-coup, il dit à l'inconnu :

— Monsieur, croyez-vous à un suicide ou à un assassinat ?

— Plait-il, monsieur ?

— Moi, reprit Albert, je crois que c'est un suicide.

— Pardon, monsieur, mais je ne vous comprends pas du tout.

— Comment, répondit Albert ; mais, puisque vous êtes instruit de ce terrible événement et que vous avez découvert le nom de la victime, il est facile de deviner que vous m'êtes envoyé par la préfecture de police.

— La préfecture de police ! répéta le jeune homme, moi ! non, monsieur. Je suis un commis des magasins de nouveautés de Saint-Joseph.

(A suivre.)

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 13 Avril 1890.

Versements de 177 déposants (32 nouveaux), 50,137 fr. ».

Remboursements, 26,783 fr. 81.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

# BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

## HOMMES

REDINGOTE, drap noir, doublé soie, depuis . . . . . 40 fr.  
COSTUMÉ complet fantaisie (3 pièces), depuis . . . . . 28  
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis . . . . . 8

## ENFANTS

COMPLET Régent, double faux gilet, depuis . . . . . 22 fr.  
COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis . . . 12  
COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis . . . 16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE, BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

### I

## UNE MAISON

A Saumur, rue du Palais-de-Justice, n° 6, au coin de la rue Haute-Saint-Pierre,

Avec cour, jardin, remise, écurie et dépendances diverses.

II

## UNE CAVE

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 19.

III

## UNE MAISON

A Saumur, rue Traversière, n° 4, au coin de la rue du Temple,

Avec cour, écurie et remise. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (212)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A LOUER DE SUITE

## UNE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Temple, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (253)

## A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

## MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A Louer présentement

## UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE

Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 14.

M<sup>me</sup> Biron

## LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M<sup>e</sup> POUCHET, notaire à Epernay (Marne).

## A VENDRE

### GRANDES CAVES, CELLIERS Et Habitation

Propres à un commerce de vins de Champagne.

Sis à Epernay, faubourg du Commerce prolongé.

JOUISSANCE DE SUITE

S'adresser à M<sup>e</sup> POUCHET, notaire à Epernay. (324)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE A L'AMIABLE

### La Propriété de Oyré

Située au village de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé,

Appartenant aux époux HARDOUIN-TULASNE,

Comprenant : maisons de maître et de fermier, clos de vignes et pièces de terre labourables, le tout d'une contenance de douze hectares trente ares quarante-neuf centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. ISIDORE FORGET, propriétaire à Montreuil-Bellay, soit audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (309)

## LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

### Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

## CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Ronen, n° 21 bis. (13)

## Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

## BAINS CHAUDS De la Loire

QUAI DE LIMOGES Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

## Changement de domicile

L'ÉTUDE de M<sup>e</sup> A. MULLON, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 29 (près la place Dupetit-Thouars), est transférée depuis le 1<sup>er</sup> avril rue Dacier, n° 28.

## AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 6 au 25 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES Saumur

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

### Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

## ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

### SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur . . . . . le kilog. 0.55  
Blanc « Arlequin » . . . . . — 0.55  
Blanc « Le Tigre » . . . . . — 0.65  
Jaune « Le Normal » . . . . . — 0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c. Amidon de riz, 1<sup>er</sup> choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.